

«Evitons l'expulsion de deux familles syriennes»

Genève Dans un cas, la dame est enceinte de huit mois. Dans l'autre, une jeune fratrie pourrait être séparée.



La fratrie Musa, soutenue par Lisa Mazzone, et les Algoush avec leur marraine Carole-Anne Kast

Image: Georges Cabrera

Deux familles syriennes qui séjournent à Genève peuvent être expulsées, l'une vers l'Allemagne, l'autre vers la Croatie, en vertu des accords Dublin, qui prévoient le renvoi d'une personne dans le premier pays où elle est entrée en Europe. Ce vendredi, le collectif Solidarité Tattes invitait la presse à les rencontrer et demandait d'éviter leur renvoi, jugé «absurde et dangereux», avec l'appui de Carole-Anne Kast, présidente du Parti socialiste genevois, et Lisa Mazzone, conseillère nationale Verte, qui parrainent ces familles.

La famille Algoush est partie de Syrie en août 2015. Elle a parcouru la route des Balkans, en grande partie à pied, explique Solidarité Tattes. L'objectif était de rejoindre la Suisse, les parents de Madame résidant à Fribourg. Mais en Allemagne, Alaa a dû se rendre à l'hôpital, où ses empreintes ont été relevées. Aujourd'hui, cette mère de trois enfants de 11, 10 et 4 ans est enceinte de huit mois. Un certificat médical des Hôpitaux universitaires de Genève atteste qu'elle ne peut pas voyager. Pourtant, toute la famille vit dans la crainte d'un renvoi imminent.

«Au moment de la décision, les Algoush ne s'opposaient pas à rejoindre l'Allemagne, relève Carole-Anne Kast. Mais l'application a tardé. Maintenant que le terme de la grossesse est proche, il faut faire preuve d'humanité. Dans un Etat de droit, prendre une décision est une chose – ici, contestable – mais l'appliquer stupidement et dangereusement en est une autre. La Suisse a connu un précédent: une femme enceinte expulsée a perdu son bébé. Il est inacceptable de prendre un tel risque. La décision revient au Canton et à Monsieur Maudet particulièrement (ndlr: conseiller d'Etat responsable de la Sécurité). J'accompagnerai les Algoush lundi à l'Office cantonal de la population et des migrations pour être sûre que l'on tienne compte de ce certificat médical.»

La fratrie Musa, elle, se compose de quatre frères et sœurs d'une vingtaine d'années. Leurs parents, en Syrie, les ont envoyés à Genève, où leurs tantes vivent depuis quatre et dix ans (permis C). L'un des frères, Redur, mineur à son entrée en Suisse, dispose d'un permis N. Les autres peuvent être renvoyés en Croatie, où ils sont passés après avoir rejoint la Grèce par la mer. Dans un état de fragilité

Par Sophie Davaris 03.06.2016

Articles en relation

Expulsi **avant l'aube sous les yeux de sa femme enceinte**

Asile **Réfugié en thron, Amanuel G. a été séparé de sa femme et de leurs filles en bas âge pour être renvoyé en Italie. Plus...**

AL PERDU 16 KILOS!

Les expulsions de réfugiés? Rentables pour des compagnies

Asile La Suisse a déboursé 8,3 millions de francs pour des renvois de réfugiés en 2015. Et affrété 45 vols spéciaux. Plus...

Par Pascal Schmuck, Zurich 10.02.2016

psychologique, la fratrie craint d'être séparée. «Cette décision est absurde, soutient Lisa Mazzone. Ils n'ont passé que quelques heures en Croatie, où ils n'ont aucune attache. Ils ont fui la Syrie avec l'objectif clair de rejoindre la Suisse. Ici, ils ont une tante prête à les loger!» Membre de Coordination Asile, Mélissa Llorens ajoute que la Suisse peut activer une clause de souveraineté qui permet à tout Etat de décider de traiter une demande d'asile même s'il n'est pas désigné comme l'Etat compétent.

(TDG)

(Créé: 03.06.2016, 19h18)